

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

du 27 mai 2009

n°24

Page 1/1

Rapporteur : Monsieur Brahim BENZERGA

**OBJET : Contrat Urbain de Cohésion Sociale 2007- 2012 / Programmation 2009
Soutien financier aux actions de prévention et de politique de la Ville :
Association A.I.R.E.**

Mesdames, Messieurs,

La politique de la ville est mise en oeuvre à Châtelleraut depuis 2000. Cette politique contractuelle et cet engagement partenarial entre l'Etat, la ville de Châtelleraut et la Communauté d'Agglomération du Pays Châtelleraudais se sont opérés au travers du contrat de ville de 2000 à 2006, puis au travers du CUCS (contrat urbain de cohésion sociale) depuis 2007.

Cette politique de cohésion sociale concerne particulièrement les quartiers définis comme prioritaires (ZUS d'Ozon – Les Renardières et Châteauneuf) et leurs populations, et se décline en cinq grandes thématiques :

I L'accès à l'emploi et le développement économique,

II L'amélioration de l'habitat et la rénovation urbaine,

III. La réussite éducative et l'égalité des chances,

IV. La citoyenneté et la prévention,

V L'accès à la santé,

et de manière transversale, elle vise la lutte contre les discriminations et le lien social.

* * * * *

VU la loi n° 2003 – 710 du 1er août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine,

VU la circulaire du 24 mai 2006 relative à l'élaboration des Contrats Urbains de Cohésion Sociale,

VU la demande de subvention de l'association AIRE (Accueil, Information, Rencontre des familles et amis de détenus) pour son action « accueil des familles de détenus » dont le coût total s'élève à 34 350 €,

CONSIDERANT qu'il convient de donner suite aux demandes financières des associations et structures,

Le Conseil ayant délibéré, décide :

- d'attribuer à l'association A.I.R.E. (Accueil, Information, Rencontre des familles et amis de détenus) une subvention de 900 € pour son action « accueil des familles de détenus »,
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer les pièces relatives à son objet.

Le montant de la dépense sera imputé sur le compte budgétaire 824/6574/4510.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire
Par le maire de la ville de Châtelleraut
Transmis à la sous préfecture, le

Pour ampliation,
Pour le maire et par délégation,
Le directeur général adjoint des services